



DOUZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport de la Commission de l'emploi
et de la politique sociale**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Favoriser l'employabilité en améliorant les connaissances et les compétences (Deuxième question à l'ordre du jour)	1
II. Sécurité et santé au travail: synergies entre sécurité et productivité (Troisième question à l'ordre du jour)	6
III. Mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi (Première question à l'ordre du jour)	10

1. La Commission de l'emploi et de la politique sociale s'est réunie les 20 et 21 mars 2006 sous la présidence de l'ambassadrice Fernando, représentante permanente du gouvernement de Sri Lanka. Les vice-présidents employeur et travailleur étaient respectivement M^{me} Goldberg et M. Patel.
2. La présidente a déclaré que bonne note a été prise des préoccupations exprimées par certains gouvernements qui se sont plaints qu'il ne soit pas possible de prévoir l'ordre dans lequel seront examinées les différentes questions. Malheureusement, cette fois encore, pour diverses raisons, il a fallu procéder à des changements, lesquels ont été communiqués aux intéressés.
3. La présidente a souhaité la bienvenue à la première réunion de la commission en 2006. Elle a indiqué que les discussions finales sur les différents éléments clés de l'Agenda global pour l'emploi concluront les délibérations sur le Cadre stratégique 2002-2005. Elle s'est félicitée de l'examen du document qui sera présenté au directeur exécutif du Secteur de l'emploi au sujet des activités du Bureau dans le domaine de l'emploi durant l'exercice 2006-07. Elle a fait observer que le déficit d'emplois est l'un des plus grands défis auxquels sont confrontées les sociétés. L'Agenda du travail décent a dans ces conditions beaucoup d'importance, comme l'a reconnu en 2005 le Sommet mondial des Nations Unies. Les discussions de la commission viennent à point nommé compte tenu du débat de haut niveau du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), qui se tiendra en 2006 et qui aura pour thème l'emploi durable et le travail décent pour tous. Les travaux de la commission devraient être communiqués à l'ECOSOC pour sa réunion de juillet à Genève.

I. Favoriser l'employabilité en améliorant les connaissances et les compétences (Deuxième question à l'ordre du jour)

4. La présidente a invité la commission à examiner l'élément 6 de l'Agenda global pour l'emploi – favoriser l'employabilité par l'amélioration des connaissances et des compétences – et à formuler des orientations à ce sujet.
5. Un représentant du Directeur général (M. Kabundi, directeur du Département des compétences et de l'employabilité) a présenté le document du Bureau¹. Il s'est félicité de l'occasion de travailler étroitement avec la commission. Le Bureau a tiré grand profit des orientations données par cette dernière à propos des liens entre les différents éléments clés de l'Agenda global pour l'emploi. Les travaux du Bureau concernant l'employabilité et les compétences ont aussi été influencés par les discussions que la Conférence internationale du Travail a consacrées, à sa 93^e session, à la promotion de l'emploi des jeunes, ainsi que par les discussions antérieures qui ont débouché sur l'adoption de la recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004.
6. Une représentante du Directeur général (M^{me} Nübler, spécialiste technique du Secteur de l'emploi) a indiqué comment le Bureau conçoit l'employabilité et les liens de cet élément avec d'autres éléments de l'Agenda global pour l'emploi, ce qui offre un cadre analytique pour définir les principaux domaines dans lesquels il convient d'agir pour promouvoir l'employabilité et l'emploi. La stratégie du Bureau pour l'amélioration de l'employabilité a été décrite, et des réalisations récentes particulièrement importantes ont été brièvement rappelées. L'oratrice a conclu son intervention en proposant diverses priorités autour desquelles articuler les futurs travaux compte tenu des grandes évolutions en cours,

¹ Document GB.295/ESP/2(Rev.).

notamment la mondialisation, la rapidité des mutations technologiques et l'expansion de l'économie informelle.

7. La vice-présidente employeuse, après avoir insisté sur l'importance que son groupe attache à la question de l'employabilité, a donné la parole à M. Renique, porte-parole des employeurs lors des discussions de la Conférence sur la recommandation n° 195.
8. M. Renique a indiqué que les compétences sont une question dont se soucient au plus haut point les employeurs et que les investissements destinés à les améliorer sont une des clés de l'innovation, de la croissance et de l'emploi dans tous les secteurs. Il aurait été souhaitable que le Bureau insiste de façon plus explicite sur un point fondamental, à savoir que la responsabilité de l'amélioration des compétences est une responsabilité partagée et que le progrès dans ce domaine est subordonné à l'engagement des trois partenaires. Il faut qu'il existe un bon système d'éducation et des incitations à la formation, de même qu'il faut que les particuliers s'investissent pour améliorer leurs compétences et que les entreprises offrent des possibilités de formation. Les travaux du BIT devraient se focaliser sur le lien entre le monde de l'éducation et de la formation et le monde de l'entreprise. Le dialogue social, à tous les niveaux, est essentiel. Entre autres rôles, les organisations d'employeurs peuvent aider à l'analyse des mutations technologiques et organisationnelles qui devraient être prises en compte dans les programmes d'éducation. La reconnaissance des acquis préalables est un élément clé, de même que la législation et la réglementation du travail. Dans son document, le Bureau ne tient pas suffisamment compte des discussions qui ont eu lieu à la dernière session de la Conférence internationale du Travail à propos de l'emploi des jeunes, notamment de la nécessité d'assurer la transition entre le monde de l'école et le monde du travail ainsi que de différents modèles – apprentissage, orientation professionnelle, agences de l'emploi, publiques et privées, création d'entreprises par les jeunes, etc. Le développement de réseaux comme le CINTERFOR (Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle) est crucial, de même que le renforcement de la capacité de l'OIT de mobiliser des fonds. L'idée mentionnée dans le document d'une approche fondée sur les droits soulève des questions. Un emploi ne peut être garanti et il faudrait que le Bureau précise la signification du paragraphe 31.
9. Le vice-président travailleur a déclaré que la mise en valeur des ressources humaines est reconnue comme un élément clé du dispositif nécessaire pour promouvoir la croissance économique et le développement, comme l'ont fait ressortir les trois discussions que la Conférence internationale du Travail a récemment consacrées à ce sujet. Le document du Bureau donne une vue générale de la question: il aurait été préférable qu'il l'analyse d'une façon plus cohérente et mieux ciblée en indiquant les avantages que peuvent escompter les individus, les entreprises et l'économie. Par exemple, il aurait fallu mentionner les arguments économiques qui plaident en faveur de la transférabilité des compétences. L'orateur s'est félicité de ce qui est écrit au paragraphe 8 au sujet de l'importance de bonnes politiques économiques pour stimuler la demande globale d'emploi et le renforcement des compétences. L'augmentation du pourcentage de jeunes sur le marché du travail rend la question d'autant plus importante. Les événements qui se passent actuellement en France, à la suite d'un assouplissement de la réglementation de l'emploi des jeunes, montrent aussi que l'emploi doit s'assortir de droits. Le groupe des travailleurs approuve les paragraphes qui traitent des cadres nationaux de qualifications ainsi que de l'interface entre technologie et compétences. En revanche, le document n'insiste pas suffisamment sur l'importance de l'instruction de base, fondement du renforcement des compétences et de l'insertion sociale. Il aurait aussi fallu insister sur le rôle des organisations de travailleurs qui, par leurs interventions, peuvent promouvoir l'acquisition de compétences; le Bureau pourrait s'inspirer des enseignements tirés de ces interventions. L'orateur a regretté que les travaux du Bureau concernant le renforcement des compétences n'aient pas été entièrement à la mesure des besoins des mandants, et il a

souhaité que le Bureau devienne une source majeure de savoir et d'expertise dans ce domaine.

- 10.** Pour illustrer l'importance de la mise en valeur des ressources humaines, le vice-président travailleur a donné l'exemple du secteur de la santé. Trois des OMD (objectifs du Millénaire pour le développement) ont un rapport direct avec la santé: réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle, faire reculer la maladie. La réalisation de ces objectifs exige l'adoption d'une stratégie appropriée en matière de ressources humaines. Par ailleurs, on observe que beaucoup d'agents de santé des pays en développement viennent travailler dans les pays développés. Il faudrait sur ce plan un modèle plus durable; les questions suivantes devraient notamment être traitées: offre de compétences, moyens de compenser la perte occasionnée aux pays en développement par l'émigration de travailleurs qualifiés, reconnaissance des qualifications d'un pays à l'autre. Il faudrait envisager de coopérer avec l'OMS dans ce domaine. Le renforcement des compétences peut aussi contribuer à l'intégration de l'économie informelle, et la formation et l'éducation doivent être intégrées dans la politique industrielle, ce qui permettra de mieux faire coïncider l'offre et la demande de compétences sur les marchés mondiaux.
- 11.** La représentante du gouvernement du Mexique a jugé bienvenu le document du Bureau. Il faut promouvoir les compétences professionnelles pour améliorer le fonctionnement des marchés du travail et des entreprises. Le Bureau doit renforcer sa base de connaissances et d'informations, notamment dans le domaine des compétences et de la technologie, l'objectif étant de favoriser l'innovation et d'améliorer l'employabilité. Le Bureau aurait beaucoup à gagner en tirant des enseignements de l'expérience des pays. L'oratrice s'est félicitée de l'élaboration d'un «guide numérique» destiné à faciliter la mise en œuvre de la recommandation n° 195 et a jugé important que soit aussi élaboré un guide concernant les agences de l'emploi privées.
- 12.** Le représentant du gouvernement du Pakistan a indiqué que son gouvernement a placé la mise en valeur des ressources humaines au centre de sa stratégie de développement. Il s'est félicité de l'assistance du BIT qui vise à améliorer l'information sur le marché du travail afin que l'on dispose de statistiques fiables sur la demande de compétences. Il a rendu hommage aux efforts faits par le BIT pour mettre en place des services destinés à trouver d'urgence un emploi aux personnes victimes du tremblement de terre qui a récemment frappé son pays et a salué le lancement de programmes de travaux publics à forte intensité de compétences et de main-d'œuvre. L'introduction du programme TREE de renforcement des compétences est la bienvenue de même que l'établissement d'un réseau sur les compétences dans la région Asie-Pacifique et le prochain forum de l'emploi qui se tiendra au Pakistan.
- 13.** La représentante du gouvernement de la Finlande a souligné qu'il faut resserrer les liens entre les établissements d'enseignement et les entreprises et que l'apprentissage sur le lieu de travail devrait faire partie intégrante des programmes de formation professionnelle. Les jeunes sont l'un des plus importants groupes cibles des efforts de renforcement des compétences mais il faut aussi que la possibilité soit donnée aux adultes d'enrichir leurs connaissances tout au long de leur vie. L'oratrice a conclu son intervention en insistant sur la nécessité d'une mise en commun des outils et méthodes de recherche entre Etats Membres.
- 14.** Le représentant du gouvernement du Japon a insisté sur le rôle des agences publiques de l'emploi dans la fourniture d'informations sur le marché du travail, de l'orientation professionnelle et des services de l'emploi à l'appui du renforcement des compétences. Il s'est félicité de la mise en place dans sa région du programme SKILLS-AP. Son gouvernement a appuyé financièrement le programme précédent (APSDEP) et est prêt à

appuyer de futures activités du réseau régional. L'orateur a demandé que le Bureau continue à faire largement connaître ses activités et contributions.

15. La représentante du gouvernement de Cuba a déclaré que la recommandation n° 195 est la principale référence pour l'examen de cet élément clé de l'Agenda global pour l'emploi. Le renforcement des compétences doit pouvoir s'appuyer sur un enseignement primaire et secondaire solide. A Cuba, l'enseignement est gratuit, même au plus haut niveau, ce qui a beaucoup contribué au développement du pays. Le Bureau devrait tirer parti de sa large connaissance de l'expérience des différents pays pour appuyer le renforcement des compétences. L'oratrice a conclu son intervention en soulignant que les institutions du marché du travail, les services de l'emploi et l'orientation professionnelle sont des facteurs importants, de même que la capacité d'utiliser les technologies de l'information et de la communication.
16. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud a jugé bienvenu le document. Face à des taux élevés de chômage, notamment parmi les jeunes, il faut s'attacher à améliorer l'employabilité. A cette fin, il faut disposer au niveau national d'une stratégie de renforcement des compétences bien définie et dotée d'un budget suffisant, avec des priorités claires (éradication de la pauvreté, réduction du chômage et des inégalités, etc.). Il a recommandé au Bureau de s'inspirer des meilleures pratiques.
17. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a déclaré particulièrement apprécier les paragraphes 5, 13, 14, 26 et 27 du document car ce qui y est écrit est en grande partie conforme aux initiatives en cours dans son pays. Malgré les améliorations de ces dernières années, il reste au Royaume-Uni un nombre non négligeable de travailleurs avec de faibles qualifications, y compris un niveau d'instruction insuffisant. Face à cette situation, le gouvernement est en train de mettre en place un système de formation flexible, réactif à la demande, avec la participation de tous les partenaires sociaux et économiques. Le gouvernement s'attache notamment à remédier aux carences du marché pour ce qui concerne l'offre de formation. Dans ce cadre, tous les adultes ont accès à des services d'information, de conseil et d'orientation. Un partenariat fondé sur une contribution des employeurs, des syndicats, des particuliers et de l'Etat fait partie intégrante de la stratégie nationale. Parallèlement, des mesures appropriées devraient être prises pour combattre l'exclusion. Les priorités de l'OIT en ce qui concerne les qualifications des adultes en vue de l'employabilité devraient être les suivantes: i) promouvoir l'importance du travail en partenariat; et ii) aider les gouvernements à encourager la culture de responsabilité individuelle.
18. La représentante du gouvernement de l'Allemagne a remercié le Bureau de son document qu'elle a jugé très complet. Elle s'est notamment félicitée de l'intégration des aspects économiques et sociaux. Le renforcement des compétences n'est pas une fin en soi. Promouvoir la productivité, la croissance économique et le transfert de technologie, en même temps que la formation professionnelle, crée des synergies. Le Bureau devrait définir une stratégie ou politique en matière d'employabilité, de transfert de technologie et d'emploi. Dans ce contexte, l'oratrice a demandé des précisions sur le projet pilote en Ethiopie et à Madagascar, qui est mentionné au paragraphe 44.
19. M. Nakajima (membre travailleur) a expliqué que, au Japon, beaucoup d'entreprises organisent le renforcement des compétences, en particulier des formations en cours d'emploi et des activités de perfectionnement, dans le cadre de comités bipartites. Ce modèle donne de bons résultats parce que les syndicats participent pleinement, dès le départ, à la mise en œuvre et à l'évaluation. Toutefois, le mouvement syndical se trouve confronté à un défi depuis que ce système est remis en cause.

20. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a noté avec satisfaction qu'il est explicitement reconnu que la formation visant à renforcer l'employabilité exige un système de formation axé sur la demande. La question la plus importante, celle qui doit être la priorité numéro un de l'OIT, est de trouver comment faire pour que les personnes non qualifiées puissent acquérir des qualifications.
21. La représentante du gouvernement du Kenya a déclaré que la formation, avant emploi ou en cours d'emploi, est la clé de l'employabilité. Les services publics de l'emploi ont un grand rôle à jouer en faisant coïncider l'offre et la demande de main-d'œuvre mais ils sont sous-développés dans la plupart des pays africains. Il faudrait renforcer leurs capacités afin de promouvoir l'employabilité des jeunes, des femmes et des handicapés. En ce qui concerne les défis et stratégies, il faudrait mettre en place des mécanismes pour évaluer l'impact sur l'emploi des politiques et programmes. Le Kenya approuve ce qui est écrit aux paragraphes 21, 34, 50 et 39 du document. En conclusion, l'oratrice a rendu hommage à l'assistance apportée par le Bureau au Kenya pour l'aider à promouvoir l'emploi des jeunes qui travaillent dans l'économie informelle.
22. La représentante du gouvernement des Philippines a déclaré que son gouvernement a bien accueilli le document et qu'il approuve les quatre priorités qui y sont définies. Elle s'est félicitée qu'un réseau régional sur les compétences ait récemment été créé dans la région Asie-Pacifique. Elle a souhaité que le Bureau continue à renforcer son appui aux programmes de coopération technique dans le domaine de la formation professionnelle.
23. Dans sa réponse, M^{me} Nübler a souligné que le principe d'une responsabilité partagée est un élément essentiel du cadre conceptuel présenté dans le document du Bureau. En ce qui concerne l'emploi des jeunes, elle a indiqué que le Bureau travaille sur les questions que pose la transition du monde de l'école au monde du travail – systèmes d'apprentissage, politiques actives du marché du travail, compétences professionnelles de base, orientation professionnelle. Pour ce qui est de l'emploi des personnes handicapées et de l'approche fondée sur les droits, elle a précisé que cela ne signifie pas que les personnes handicapées devraient avoir un emploi garanti mais qu'il faut reconnaître leur droit d'accéder, sur un pied d'égalité avec les autres personnes, à tous les secteurs de la société. L'attention devrait notamment se focaliser sur le lien entre l'éducation, la formation professionnelle et l'acquisition de connaissances tout au long de la vie, ainsi que sur le lien et les synergies entre les compétences et la technologie dans le processus de développement économique et social. Une approche régionale des cadres de qualifications sera appliquée dans la région Asie-Pacifique. Il est prévu de collaborer avec le CINTERFOR au développement des technologies de la formation et des TIC. Enfin, le projet mentionné au paragraphe 44 sera axé sur l'élaboration de politiques et programmes de renforcement des compétences des pauvres.
24. M. Salazar-Xirinachs (directeur exécutif, Secteur de l'emploi) a souligné que le Bureau doit intensifier ses travaux concernant le renforcement des compétences et l'employabilité car ce sont des facteurs qui conditionnent la création d'emplois. Le Bureau devrait être l'organisme chef de file dans ce domaine. Il devrait notamment traiter les points suivants: financement du système de formation; élaboration de stratégies nationales de renforcement des compétences; établissement de liens entre formation professionnelle et enseignement et interactions avec le monde du travail; rôle des compétences dans l'amélioration de l'économie informelle; relation entre les compétences de la main-d'œuvre et l'investissement. Il faut coopérer étroitement avec les mandants afin de rassembler connaissances et meilleures pratiques.
25. Le vice-président travailleur a fait remarquer que les trois groupes partagent en grande partie le même avis. Il faut renforcer le tripartisme dans le domaine de la formation. L'orateur a déclaré partager l'avis du directeur exécutif selon lequel l'investissement dans

la formation devrait être priorité et le BIT devrait faire des progrès en ce qui concerne les mécanismes de financement identifiés dans l'Agenda global pour l'emploi. L'orateur s'est félicité que le débat sur les compétences ait porté sur l'éducation, en faisant ressortir le rôle de l'éducation publique dans le renforcement des compétences et aussi dans la promotion des droits attachés à la citoyenneté. Il a souligné qu'il faut donner suite de manière équilibrée et complète aux conclusions de la discussion générale sur l'emploi des jeunes qui a eu lieu à la 92^e session de la Conférence internationale du Travail, a préconisé un renforcement de la collaboration avec l'OMS et a noté que la sensibilisation à la question des compétences devrait faire partie des outils relevant de l'Agenda global pour l'emploi.

26. M. Renique (membre employeur) s'est félicité que la commission établisse un lien entre le développement économique et social et le renforcement des compétences. Il a insisté sur la relation qui existe entre le renforcement des compétences et le développement technologique. Il s'est félicité de l'accent mis sur le dialogue social à tous les niveaux et a réaffirmé qu'il est indispensable que le secteur privé participe au renforcement des compétences pour que l'enseignement et la formation soient axés sur la demande. Les employeurs souhaitent coopérer à l'identification des meilleures pratiques en cours dans le monde.

27. *La commission a pris note du document du Bureau.*

II. Sécurité et santé au travail: synergies entre sécurité et productivité (Troisième question à l'ordre du jour)

28. Un représentant du Directeur général (M. Diop, directeur exécutif du Secteur de la protection sociale) a présenté le document du Bureau ².

29. Le Secteur de la protection sociale a contribué à l'Agenda global pour l'emploi par le biais de programmes destinés à accroître la qualité des emplois et leur nombre. Le document établi par le Bureau a pour objectif d'examiner l'incidence de bonnes conditions de santé et de sécurité au travail sur la productivité et la compétitivité et de montrer, à partir d'expériences concluantes, que le principe selon lequel la sécurité est bonne pour les affaires est valable tant pour les pays industrialisés que pour les pays en développement. Le document vise à encourager les gouvernements, les employeurs et les travailleurs à s'engager plus résolument en faveur des questions de santé et de sécurité au travail (SST). Enfin, l'intervenant a invité la commission à fournir des orientations au Bureau pour ses travaux futurs dans ce domaine.

30. Un représentant du Directeur général (M. Takala, directeur du Programme focal sur la sécurité et la santé au travail et sur l'environnement) a rappelé que, selon les dernières estimations, le nombre de décès liés au travail dans le monde se monte à quelque 2,2 millions. Il a mis en lumière plusieurs exemples pris dans le rapport qui montrent que la sécurité profite aux affaires, que ce soit au niveau national, au niveau de l'entreprise ou encore dans le secteur informel. Il a appelé l'attention sur les économies qui peuvent être réalisées: moins d'absentéisme, moins d'accidents et plus de compétitivité dans les entreprises et les pays où les conditions de santé et de sécurité au travail sont bonnes. Il a insisté sur la nécessité de faire en sorte que la législation nationale se conforme aux normes internationales du travail et sur l'importance du cadre promotionnel dont la Conférence internationale du Travail sera saisie à sa prochaine session en juin; ce cadre encourage

² Document GB.295/ESP/3.

notamment l'adoption, à l'échelon national, de mesures en faveur d'une «culture de la prévention en matière de sécurité et de santé».

- 31.** Le vice-président travailleur a noté que le nombre élevé de décès recensés chaque année réclame des mesures urgentes. Se référant aux intéressantes données sur les avantages économiques de l'investissement dans la SST, il a estimé qu'il ne faut pas considérer la SST sous le seul angle de ses avantages économiques mais en souligner aussi les retombées sur le plan social et sur le plan des droits de la personne. S'agissant de la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE), il faut considérer qu'elle vient en complément de la ratification et de la mise en application des normes relatives à la SST, et non en remplacement. La législation dans ce domaine doit être conforme aux normes internationales du travail, et il serait souhaitable de disposer à cette fin d'un programme de promotion de la ratification semblable à celui mis en œuvre en ce qui concerne les normes fondamentales du travail, en particulier les conventions n^{os} 155, 129 et 81. L'intervenant a fait état de défaillances du marché en ce qui concerne l'affectation de ressources à la SST; ces défaillances sont imputables à des calculs commerciaux de court terme, tendance renforcée par les pressions qu'exerce la mondialisation, y compris l'externalisation de la production. Les normes en matière de SST s'appliquent également aux pays développés et aux pays en développement et devraient être applicables à tous les travailleurs sans distinction. Evoquant l'application de ces normes et des législations nationales, l'intervenant a insisté sur plusieurs éléments: les employeurs doivent respecter la réglementation; les dispositifs d'inspection du travail doivent être appliqués; les comités de la SST doivent être plus largement implantés; les médias doivent diffuser davantage d'informations sur la question et sur le coût des accidents. A cet égard, la négociation collective et la participation des syndicats sont essentielles. L'intervenant a relevé des domaines de la SST dans lesquels le BIT peut apporter des informations, un savoir-faire et des ressources aux syndicats et a appelé le Bureau à renforcer son action dans ces secteurs. Pour conclure, il a évoqué le 28 avril – Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail – dont le mouvement syndical fera cette année la journée des travailleurs morts et blessés, dans l'espoir que les images sans complaisance qui seront montrées serviront la cause d'une application effective de normes de qualité.
- 32.** La vice-présidente employeuse a dit tout le bien qu'elle pense du document, estimant, elle aussi, que la SST sert les affaires. Elle a constaté avec satisfaction qu'on y reconnaît que les pratiques et les attentes en matière de SST ne peuvent être les mêmes dans tous les pays. Elle attend avec intérêt la discussion, à la Conférence en juin 2006, sur le cadre promotionnel pour la SST, qui s'appuie sur une approche non contraignante axée sur la prévention. Chaque pays devra trouver le niveau de mise en œuvre adapté à son niveau de développement. L'oratrice a indiqué que la SST est un aspect essentiel de la bonne gestion et qu'il semble donc discutable d'en faire une question de responsabilité sociale de l'entreprise. En ce qui concerne les entreprises multinationales, elles ont certes un rôle important à jouer dans la promotion des pratiques exemplaires, mais le problème est loin d'être de leur seul ressort, étant donné qu'elles n'emploient qu'un nombre limité de travailleurs. De plus, il faut encore trouver des solutions pour les pans de l'économie informelle qui sont hors du champ d'application des mesures de SST. Les normes du travail évoquées par les travailleurs sont faiblement ratifiées. Plutôt que de promouvoir la ratification, il est plus efficace de promouvoir les cadres qui aident les pays à trouver le niveau de réglementation adapté à leur niveau de développement. L'intervenante a demandé à l'OIT d'aider les partenaires sociaux à promouvoir une culture de la prévention en matière de sécurité et de santé dans leurs pays.
- 33.** La représentante du gouvernement du Honduras, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), a souscrit à l'avis du Bureau en ce qui concerne l'intégration de la dimension SST dans l'Agenda global pour l'emploi et a pleinement appuyé le document. Il est nécessaire d'évaluer le coût économique des

accidents; le BIT doit aussi concevoir des méthodes permettant de prendre en compte des facteurs tels que l'absentéisme, les problèmes psychosociaux, les maladies infectieuses, le VIH/SIDA, etc. Comme le paragraphe 35 le note fort justement, les partenaires sociaux et les gouvernements devraient promouvoir la SST au sein de l'entreprise. Quelques pays du GRULAC ont déjà adopté des systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail et attendent l'appui du BIT dans ce domaine.

- 34.** Le représentant du gouvernement du Japon a pris connaissance avec intérêt du document du Bureau et a appuyé les principes directeurs sur les systèmes de gestion de la SST qui ont beaucoup contribué à l'augmentation de la productivité. Il a néanmoins fait observer qu'il faudrait fournir des orientations spécifiques sur les systèmes de gestion aux entreprises dans les pays en développement; le BIT pourrait jouer un rôle moteur à cet égard. Compte tenu de l'importance de cette question, il a attiré l'attention sur la manifestation organisée en marge du Conseil d'administration concernant la collaboration OIT/ISO sur ces systèmes.
- 35.** Le représentant du gouvernement de la France, prenant la parole au nom des PIEM, a souscrit au point de vue adopté par le document, notamment en ce qui concerne le lien étroit existant entre SST et productivité. Il a encouragé le Bureau à persévérer dans la réalisation des programmes WISE (Amélioration du travail dans les petites entreprises) et WIND (Amélioration du travail dans le cadre du développement local) et à intégrer les SST dans les PPTD (Programmes par pays de promotion du travail décent). Il s'est dit favorable à l'objectif visant à promouvoir une culture de la prévention en matière de sécurité selon une méthode intégrée et a appuyé les actions futures proposées dans la section 5 du document.
- 36.** M^{me} Byers (membre travailleuse) a insisté sur l'importance de la SST pour tous les travailleurs et a appelé l'attention sur les initiatives prises par les syndicats canadiens pour appliquer de bonnes pratiques en la matière, faisant ainsi baisser le nombre des accidents. Elle a exposé dans le détail les besoins spécifiques des femmes et des jeunes travailleurs, auxquels les syndicats prêtent attention, et a souligné que, dans les lieux de travail syndicalisés, le niveau de SST est supérieur.
- 37.** M^{me} Pandeni (membre travailleuse) a rendu compte de l'expérience de la Namibie dans le secteur de l'énergie et des industries extractives où, grâce à la négociation collective, le nombre des accidents a pu être réduit. Elle a mentionné la loi nationale de 2004 sur le travail, qui consacre la présence dans l'entreprise de représentants chargés de la sécurité et prévoit des sanctions en cas d'infraction à la règle.
- 38.** Le représentant du gouvernement du Malawi a accueilli avec intérêt le document et a redit la nécessité d'améliorer la législation en matière de SST. Il a parlé de cas au Malawi où les normes sont insuffisantes et a donné l'exemple de travailleurs qui, ayant été enfermés pendant la nuit, ont été retrouvés morts ou blessés. Souvent, les travailleurs, dont beaucoup sont illettrés, ne peuvent pas lire les instructions. Cette année, pour la première fois, le Malawi s'apprête à célébrer la Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail afin de sensibiliser le pays à ces questions.
- 39.** M. Suzuki (membre employeur) a souligné que la SST est une responsabilité partagée. Il a regretté que le paragraphe 45 sur la collaboration internationale ne mentionne que les avantages économiques et a suggéré d'insérer les mots «et sociaux» après le mot «économiques».
- 40.** M. Takala a remercié les membres de la commission pour leurs précieuses observations. Il a souligné l'importance des normes telles que définies dans la stratégie mondiale mais a fait remarquer que les normes de l'OIT et les normes nationales ne sont pas appliquées et

qu'il convient de prendre des mesures complémentaires afin d'encourager les progrès dans ce domaine. Dans ce contexte, il a noté qu'un document sur l'inspection du travail sera présenté à la commission à sa session de novembre. Il a souscrit aux observations formulées par les travailleurs et les employeurs sur la question de la RSE et a souligné les liens existant entre le Pacte mondial des Nations Unies et la SST. S'agissant des entreprises multinationales, il a indiqué que le Bureau s'efforce de promouvoir la SST dans les petites entreprises de la chaîne d'approvisionnement, avec l'aide des grandes entreprises et l'appui des services d'inspection du travail. Il a évoqué un projet de ce type qui est en cours avec Volkswagen. Le rôle des normes en matière de SST, tout comme celui du cadre promotionnel, est en effet crucial. La culture de la sécurité ne concerne pas seulement le comportement des travailleurs, elle englobe aussi la culture de l'entreprise et de la société dans leur ensemble. L'intervenant a plaidé pour un engagement plus délibéré au niveau des entreprises et des pays et pour des outils permettant de mesurer les résultats obtenus. Les femmes connaissent en effet des problèmes de santé particuliers, notamment celles qui travaillent dans le secteur agricole. Enfin, l'intervenant s'est déclaré favorable à la suggestion selon laquelle les PPTD devraient comporter une dimension SST et, pour conclure, a dit que par avantages économiques on entend aussi avantages sociaux.

41. La vice-présidente employeuse a fait part de ses réserves face à certains des termes utilisés dans le document en rapport avec la SST, par exemple stress, santé publique ou VIH/SIDA, qui ne sont pas à proprement parler des maladies liées au travail mais qui influent sur le climat au travail. Ces mots sont à manier avec prudence. Les systèmes de gestion de la SST sont un bon moyen d'obtenir des résultats positifs dans ce domaine et de créer un cadre favorable à la prévention. Il faut néanmoins bien comprendre que si les grandes entreprises ont des ressources, les petites entreprises, elles, ont besoin d'un surcroît d'aide du BIT. L'intervenante s'est dite hostile aux systèmes de certification internationale.
42. Le vice-président travailleur, faisant valoir que le raisonnement économique ne saurait être séparé de la dimension sociale et que la perte de vies humaines est injustifiable, a accueilli favorablement la suggestion des employeurs tendant à considérer les avantages tant économiques que sociaux de la SST. Le droit à la vie est un droit fondamental, c'est pourquoi chaque PPTD doit comporter une composante SST. L'intervenant a insisté sur la nécessité pour les entreprises d'adopter une approche qui soit inscrite dans la durée et non pas axée seulement sur une rentabilité à court terme se traduisant par l'absence de protection. Il a plaidé pour la promotion d'une norme générale en matière de SST et a souligné que la RSE ne doit pas être promue aux dépens des normes mais qu'elle doit venir les compléter. En ce qui concerne les pratiques optimales, les entreprises multinationales peuvent jouer un rôle positif en donnant l'exemple, mais l'intervenant a fait observer qu'elles répercutent souvent la pression des coûts sur les entreprises sous-traitantes de la chaîne d'approvisionnement, compromettant la SST. La faible ratification des conventions de l'OIT en matière de SST rend une campagne de promotion plus nécessaire encore. Il faut que la collaboration se poursuive si l'on entend encourager une culture de la prévention. Or, pour y parvenir, celle-ci doit être fondée sur le principe de la tolérance zéro, étayé par une mise en œuvre rigoureuse.
43. *La commission a pris note du rapport.*

III. Mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi (Première question à l'ordre du jour)

a) Stratégies d'emploi pour les programmes par pays pour un travail décent: concepts, approches et outils pour la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi

44. Un représentant du Directeur général, M. Salazar-Xirinachs (directeur exécutif, Secteur de l'emploi), a présenté le document ³.
45. Suite à l'offre faite par le nouveau directeur exécutif au cours de la 294^e session de la commission, le présent document expose une déclaration de principe sur l'activité du Bureau dans le domaine de l'emploi. Il répond au vif intérêt manifesté par la commission pour la façon dont le Bureau met en œuvre l'Agenda global pour l'emploi et à la nécessité de le concrétiser, et offre des suggestions d'activités futures pour la commission. Le concept de travail décent sert de cadre à la réalisation de l'Agenda global pour l'emploi en tant que composante emploi des programmes par pays pour un travail décent (PPTD).
46. M. Salazar-Xirinachs a parlé des enjeux de la mondialisation, qui suscitent un accroissement des demandes de services adressées au BIT dans un monde où le déficit de travail décent est immense. Aujourd'hui, le travail décent n'est pas une idée abstraite, mais un besoin très concret qui s'exprime partout dans le monde. Cela signifie qu'il faut promouvoir les différentes composantes des PPTD, offrir un appui technique, améliorer la coopération entre les secteurs et avec les bureaux extérieurs et accélérer la dynamique du travail décent en tant qu'objectif universel.
47. L'orateur a évoqué les mesures concrètes déjà prises pour accroître la valeur opérationnelle du cadre stratégique de l'Agenda global pour l'emploi, notamment: création d'un cadre stratégique de l'emploi en une page, élaboration d'une liste de contrôles des principaux domaines et sous-domaines d'action, inventaire des outils et instruments de l'OIT, préparation d'un document technique de fond contenant des données et des messages sur les politiques de l'emploi. L'orateur a expliqué les grandes orientations stratégiques, à savoir: i) rendre l'Agenda global pour l'emploi plus opérationnel; ii) définir les priorités et cibler les travaux du secteur de l'emploi; iii) améliorer la gestion des connaissances; iv) identifier et renforcer les compétences fondamentales; v) définir une vision stratégique des priorités de la recherche utiles sur le plan opérationnel.
48. L'orateur a énuméré les quatre priorités du Secteur de l'emploi pour l'exercice 2006-07, à savoir: aider les mandants à mettre l'emploi au cœur des politiques économiques et sociales, l'emploi des jeunes, l'économie informelle, répondre aux besoins particuliers de l'Afrique. Il a cité des mesures concrètes pour améliorer la gestion des connaissances: tirer parti de l'expérience des pays et des projets pour en dégager des leçons; instituer des équipes mondiales et régionales de spécialistes; mobiliser des ressources; adopter les technologies et pratiques de gestion modernes pour renforcer l'efficacité des prestations. L'orateur a aussi souligné la nécessité de créer des alliances avec le milieu universitaire et les institutions de recherche et de développer la capacité de mesurer l'impact sur l'emploi des interventions, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.
49. La mise en œuvre des PPTD nationaux suppose un dialogue de haut niveau sur un vaste éventail de politiques. Elle exige aussi du Bureau d'être à la pointe des connaissances. Les besoins des pays peuvent varier en fonction des circonstances, des ressources et de la

³ Document GB.295/ESP/1/1.

capacité technique requise pour placer l'emploi au cœur des politiques économiques et sociales. Les pays cibles seront ceux susceptibles de se prêter à l'utilisation d'une masse critique d'instruments et d'être évalués avec l'aide directe du Bureau. Un système de points focaux ramifiés aux plans régional et sous-régional a été institué pour aider les mandants et améliorer la coordination entre les bureaux extérieurs et le Secteur de l'emploi.

- 50.** M. Salazar a annoncé la réorganisation du secteur en quatre départements, comme il ressort de la circulaire n° 243 publiée par le Directeur général (17 mars 2006, en version anglaise): Département de l'analyse économique et des marchés du travail (EMP/ELM), Département des politiques de l'emploi (EMP/POLICY), Département de la création d'emplois et du développement de l'entreprise (EMP/ENTERPRISE) et Département des compétences et de l'employabilité (EMP/SKILLS). Enfin, il a suggéré trois ensembles de questions pour le futur programme de travail de la commission: premièrement, poursuivre l'examen des politiques nationales d'emploi dans le cadre d'un système amélioré d'évaluation; deuxièmement, analyser la mise en œuvre concrète de l'Agenda global pour l'emploi et revoir l'application des politiques et des instruments dans des domaines spécifiques; troisièmement, continuer de définir et d'examiner des approches dans des domaines spécifiques, notamment les dix éléments clés de l'Agenda global pour l'emploi.
- 51.** La vice-présidente employeuse a remercié le Bureau du document. Elle a souligné qu'il expose un processus valable pour mieux coordonner les travaux entre le secteur et la commission, et s'est demandé si le Secteur de la protection sociale envisage la même démarche. Le document est un outil concret pour l'application de l'Agenda global pour l'emploi. L'oratrice s'est félicitée de l'idée qui y est exposée que les politiques d'application de l'agenda se traduisent par des objectifs à l'échelle mondiale et nationale et que les interventions au niveau national peuvent avoir un impact tangible. En revanche, elle s'est insurgée contre l'idée que la communauté internationale vient de découvrir la voie de l'emploi pour réduire la pauvreté, alors que c'est ce que les employeurs prônent depuis longtemps.
- 52.** Le Bureau devrait s'attacher à multiplier les possibilités de création d'emplois en élaborant des outils et des méthodologies et en contribuant à l'élimination d'une législation et d'une bureaucratie étouffantes. Pour le Secteur de l'emploi, la véritable valeur ajoutée consiste à coopérer avec le secteur privé et, dans ce domaine, le Bureau a un avantage comparatif sur les autres organisations multilatérales.
- 53.** La participation est un élément clé pour atteindre les objectifs nationaux en matière de développement économique et social, mais ce sont les gouvernements qui en dernier ressort devront prendre les décisions et assumer les responsabilités. L'oratrice a déclaré que les termes «croissance de qualité», qui figurent au paragraphe 30, suscitent des interrogations. La croissance devrait créer des emplois productifs et c'est le critère qui devrait être appliqué. L'oratrice s'est dite favorable à l'idée de mettre l'accent sur les stratégies nationales de l'emploi pour atteindre des résultats mesurables et a constaté avec satisfaction que le document prône une approche flexible. La liste de contrôle présentée dans la figure 1 est un «menu» dans lequel les mandants peuvent piocher pour choisir des priorités conformes à une approche axée sur la demande. Pour cibler ses efforts, le Bureau doit écouter les mandants et travailler plus étroitement avec eux pour répondre à leurs besoins; il est rassurant de constater que cet engagement se reflète dans le document. En ce qui concerne les principaux domaines d'action, les employeurs sont d'avis que les politiques macroéconomiques ne relèvent pas du mandat du Secteur de l'emploi. Ses compétences fondamentales touchent au domaine des institutions du marché du travail, aux qualifications et à l'employabilité, ainsi qu'au développement de l'entreprise. Les institutions du marché du travail doivent être renforcées et il faut approfondir les travaux pour mieux comprendre le fonctionnement des marchés du travail dans les pays en

développement. Les compétences et l'employabilité doivent faire l'objet d'une priorité renforcée car le BIT n'est plus chef de file dans ce domaine et devrait collaborer davantage avec les employeurs. Pour eux, le développement de l'entreprise est absolument prioritaire, sous l'angle en particulier de la chaîne de valeur pour les entreprises multinationales et les petites et moyennes entreprises, et de l'accroissement des interactions avec le secteur privé.

- 54.** Gouvernance, autonomisation et capital organique: il s'agit d'un domaine clé pour le BIT, et la coopération avec le Secteur du dialogue social est cruciale. La protection sociale est, elle aussi, un domaine et un élément importants de l'Agenda global pour l'emploi, et le Bureau aurait dû s'efforcer de présenter une vision plus intégrée à cet égard.
- 55.** Trois des quatre priorités définies dans le document sont opérationnelles – emploi des jeunes, économie informelle, répondre aux besoins particuliers de l'Afrique – tandis que mettre l'emploi au cœur des politiques économiques et centrales est un thème à promouvoir, qui relève de la sensibilisation. La véritable mission du secteur ce sont les opérations, et non la sensibilisation. C'est une bonne chose de mettre l'accent sur l'emploi des jeunes; concevoir des plans d'action nationaux et des outils destinés aux organisations d'employeurs est utile à cet effet. En ce qui concerne l'économie informelle, la Conférence en 2002 a confié au Bureau un mandat précis. Celui-ci devrait se doter d'une approche ciblée et proactive de collaboration avec les organisations d'employeurs, en vue de les aider à renforcer leur capacité d'influer sur l'élaboration ou la réforme des lois et politiques propres à créer un environnement propice et à consolider leur représentation et leurs services dans l'économie informelle. Les employeurs sont favorables à ce que l'Afrique fasse l'objet d'interventions prioritaires, tout en prônant la prudence compte tenu de la limitation des ressources. Ils sont favorables aussi à un programme de recherches plus ciblées, fondé sur des résultats empiriques.
- 56.** Envisageant l'avenir de la commission, l'oratrice a indiqué que le document offre une excellente base pour améliorer la coopération entre le secteur et la commission. Elle a déclaré que trois points méritent réflexion: élaboration d'un ordre du jour, prise de décisions, responsabilisation. Elle a jugé que le débat théorique était omniprésent, alors que les résultats concrets sont insuffisants, et elle a souhaité qu'un équilibre soit établi entre l'analyse et le débat. Il convient de poursuivre la présentation d'études de cas nationales car le rôle d'évaluation de la commission pourrait ainsi entrer en jeu. Il serait bon qu'il y ait davantage de documents pour discussion, lesquels sont actuellement beaucoup moins nombreux que les documents pour orientation, en particulier lorsqu'il s'agit d'évaluation. Pour ce qui est de l'obligation de rendre des comptes, l'oratrice a souligné l'importance d'un mécanisme de suivi et la nécessité d'améliorer le flux d'information.
- 57.** Le vice-président travailleur s'est félicité du document et a remercié M. Salazar de la présentation qu'il en a faite. Il l'a complimenté d'avoir défini une vision cohérente du Bureau dans ce secteur, et a confirmé tout l'intérêt de cette démarche qui bénéficie de consultations informelles selon des modalités qu'il serait bon d'utiliser plus fréquemment.
- 58.** Le document expose un certain nombre d'idées et d'outils utiles, et l'orateur s'est dit favorable à l'accent mis sur les politiques macroéconomiques, les compétences et le développement de l'entreprise et sur leur interdépendance. Le marché du travail est le lieu d'intersection entre l'offre et la demande – les salaires étant un instrument d'accroissement de la demande de biens et de services, et les compétences une contribution à l'efficacité de la production. Le document met en lumière l'aspect crucial de l'Agenda global pour l'emploi, à savoir l'interdépendance des politiques, il ne doit pas devenir un agenda bis; l'Agenda global pour l'emploi reste l'épreuve décisive pour les programmes. L'orateur s'est félicité de ce que le BIT a su intégrer ses valeurs, y compris le droit d'organisation et

de négociation collective, et les utiliser comme point de départ pour toutes ses activités, et il a dit attendre avec impatience les rapports à venir qui expliqueront comment elles s'insèrent dans les programmes par pays.

- 59.** L'orateur a déclaré que la liste de contrôle est une boîte à outils dynamique pour la réalisation du travail décent, et il a souligné la nécessité pour le BIT de s'attacher à renforcer ses travaux, ses conseils et ses ressources pour éviter un affaiblissement des normes dans beaucoup de pays. A cet égard, les institutions financières internationales ne lui facilitent pas la tâche en prônant de façon simpliste – et souvent inappropriée – moins de droits et plus de flexibilité dans les politiques du marché du travail. Le document, en revanche, mène une réflexion plus mûre sur le rôle de l'Etat et les limites du fondamentalisme libéral. La mise en œuvre de l'agenda devrait tenir compte de la tendance des entreprises à sous-traiter, à recourir à une main-d'œuvre occasionnelle ou à déguiser la relation de travail pour ne pas avoir à respecter les droits des travailleurs.
- 60.** L'orateur s'est dit satisfait des travaux annoncés sur les entreprises multinationales et il a souligné qu'il faut leur donner l'importance méritée. Il a fait observer que certaines EMN ont tendance à répercuter les pressions sur les coûts sur leurs chaînes d'approvisionnement, ce qui débouche souvent sur des réductions de salaires, un milieu de travail malsain et des conditions de travail médiocres. Il a appuyé les quatre domaines prioritaires recensés au paragraphe 54 mais il a demandé que l'on ajoute aux cinq grandes sources de croissance énumérées au paragraphe 31 la demande globale en tant qu'élément moteur de la croissance. Tout en reconnaissant les dimensions nationale et mondiale de l'Agenda global pour l'emploi, l'orateur a estimé qu'il est nécessaire de s'appuyer sur un plan cohérent pour ce qui est de la dimension mondiale. Les travaux sur l'emploi des jeunes et l'économie informelle doivent s'inspirer de l'application générale des conclusions de la CIT dans ces deux domaines. L'Afrique est une priorité, elle a besoin de ressources, d'urgence, et de ciblage.
- 61.** L'orateur a appelé de ses vœux le partenariat entre le secteur et la commission, mais a ajouté qu'il partage la frustration des travailleurs concernant la faiblesse des ressources investies dans les priorités de l'agenda par le passé et le réétiquetage de programmes anciens. Il en est fréquemment résulté un écart entre les discours et la réalité. L'orateur s'est félicité de la nouvelle structure du secteur et a appuyé la proposition de partenariat avec d'autres secteurs. Le Département de l'intégration des politiques a lui aussi un rôle important à jouer à cet égard.
- 62.** L'orateur est convenu que la commission devrait jouer un rôle fort en matière de gouvernance; il faut que les discussions aient un impact concret et le Bureau devrait fixer son ordre du jour en se fondant sur l'Agenda global pour l'emploi, lequel doit être promu en tant que programme intégré. Quant à la liste de contrôle, l'orateur a souligné la nécessité pour le BIT de disposer d'une capacité dans tous les domaines recensés, y compris les questions de politique économique.
- 63.** Il a pris note de la proposition du Bureau d'examiner par thème des études de cas nationales et de passer en revue les approches, mais il a suggéré que l'on revise la liste des thèmes notamment pour y inclure, par exemple, les instruments relatifs aux politiques économiques et commerciales et la négociation collective, et que l'on supervise régulièrement la mise en œuvre de l'agenda global, en couvrant tous les éléments clés.
- 64.** Le représentant du gouvernement de l'Argentine, s'exprimant au nom du GRULAC, a remercié le Bureau du document et de l'excellente présentation qui en a été faite. Très complet, ce document traduit l'agenda global en mesures concrètes en tenant compte d'autres documents importants notamment le rapport de la commission mondiale et les discussions de la commission. L'orateur a regretté que les consultations relatives à ce

document n'aient pas eu lieu plus tôt et qu'elles se soient déroulées sans version espagnole du document.

- 65.** Il a souligné l'interdépendance des politiques nationales et des processus internationaux mentionnés au paragraphe 4 et a souligné que le secteur devrait être étroitement associé au débat sur la dimension internationale et définir des solutions possibles. Il a jugé utile la distinction entre «valeurs et principes», «concepts de base», «principaux domaines d'action» et «outils», mais a souligné que les éléments de la figure 1 doivent être adaptés à la situation de chaque pays. Il a demandé des éclaircissements sur les critères utilisés dans cette figure pour classer les pays et a demandé que les documents mentionnés aux paragraphes 46 et 49 lui soient fournis. Il s'est déclaré favorable au critère retenu pour le choix des pays cibles: ceux-ci doivent refléter divers stades de développement, l'accent étant mis sur les pays en développement. Enfin, l'orateur a rappelé l'importance de la coopération et de la communication entre le BIT et d'autres organisations internationales, ainsi que de la coordination avec d'autres secteurs.
- 66.** La représentante du gouvernement des Philippines, s'exprimant au nom du groupe Asie-Pacifique, a félicité le Bureau d'avoir élaboré un document convaincant et tout à fait pertinent. Elle a indiqué que son groupe appuie les quatre domaines prioritaires d'action et a suggéré d'étoffer la liste de contrôle concernant les principaux domaines d'action. Pour mieux comprendre la création d'emplois, il faut tirer des leçons de l'expérience de certains pays, notamment déterminer ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Plus d'évaluation et de suivi permettrait de mieux mesurer les résultats.
- 67.** Le représentant du gouvernement de la France, s'exprimant au nom des PIEM, a loué le BIT d'avoir fait du travail décent un objectif mondial. Le document fournit des orientations sur la façon de mettre en œuvre l'agenda global. Les PIEM appuient les quatre domaines prioritaires visés. En ce qui concerne les paragraphes 65, 66 et 67, l'orateur a demandé qu'on lui fournisse des détails sur les modalités de la coordination territoriale et sectorielle. Il a indiqué que son groupe est favorable à l'approfondissement de la coopération avec des organisations comme le FMI, la Banque mondiale et d'autres institutions des Nations Unies.
- 68.** La représentante du gouvernement du Maroc, s'exprimant au nom du groupe Afrique, a félicité le Bureau du document d'orientation de grande qualité dont la commission est saisie. Elle a souligné que les PPTD sont une approche excellente mais qu'il faut aussi établir des programmes sous-régionaux tenant compte des effets des migrations et des conflits intrarégionaux.
- 69.** Le représentant du gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela a remercié le Bureau pour le document d'orientation. Il a déclaré que, si les politiques nationales sont certes importantes, les politiques internationales le sont aussi. Il a souligné que l'ampleur des dépenses militaires dans le monde va à l'encontre de l'objectif de création d'emplois dignes et décents et d'amélioration des conditions de vie des travailleurs. Il a mis en évidence les réalisations de son pays dans le cadre d'un dialogue tripartite de grande ampleur: meilleurs taux de croissance économique dans les Amériques associés à une diminution de l'inflation, du chômage et de la pauvreté. En outre, l'intervenant a évoqué la coopération énergétique que son pays apporte à la région et la collaboration avec Cuba pour rendre la vue à 6 millions de travailleurs de la région au cours des dix prochaines années.
- 70.** La représentante du gouvernement de la Finlande a félicité le Bureau pour le document d'orientation. Selon elle, il y aurait beaucoup à apprendre de la Stratégie de Lisbonne de l'Union européenne, qui fixe les cibles à atteindre en matière d'emploi. La suggestion faite dans le document de considérer le travail décent comme un facteur productif plutôt que

comme l'une des retombées de la croissance économique est particulièrement intéressante. Le Bureau devrait préciser encore les conditions à réunir pour que le travail décent devienne un facteur productif, ce qu'il faut faire pour avoir une répartition plus égalitaire et le rôle que peuvent jouer le marché de l'emploi et les partenaires sociaux dans ce domaine. Pour finir, elle a souligné l'importance du contrôle et de l'évaluation.

71. Le représentant du gouvernement du Pakistan a félicité le Bureau pour son document. Selon lui, la prochaine discussion de l'ECOSOC sur le plein emploi est le résultat des efforts de promotion du travail décent déployés par le BIT. Il a indiqué que son gouvernement serait heureux d'avoir des conseils sur la partie E du document, qui traite de la croissance et de l'efficacité économique. La liste de contrôle devrait être affinée davantage, et il est important d'évaluer aussi bien les expériences qui ont abouti que celles qui ont échoué. Il a évoqué les efforts déployés par son pays pour promouvoir les PME, les compétences et l'élargissement de la protection sociale aux groupes vulnérables. Les conseils du BIT ont été incorporés dans le plan de développement décennal du Pakistan, et des initiatives réussies sont en cours, comme le projet TREE (autonomisation économique des populations rurales).
72. La représentante du gouvernement de Cuba a déclaré que le document d'orientation est un pas en avant. Elle a demandé que des résumés des documents soient mis à disposition afin que la liste de contrôle soit mieux comprise, de même que l'organisation interne de l'OIT et son réseau de points focaux régionaux. Il devrait y avoir davantage de liens entre le siège de l'OIT et les services extérieurs afin que l'information au niveau des pays puisse être intégrée dans l'évaluation des politiques de l'emploi.
73. Le représentant du gouvernement de Sri Lanka a félicité M. Salazar-Xirinachs pour son excellente présentation. Il a remercié le BIT de son document d'orientation et a souligné qu'une mise en œuvre effective suppose le renforcement des bureaux extérieurs grâce à une utilisation optimale des ressources. Il a souligné la nécessité que cette mise en œuvre soit viable à long terme.
74. Le représentant du gouvernement de la République de Corée a félicité le Bureau pour son document exhaustif. Il a souligné que l'économie informelle est aussi un défi pour les pays développés et a demandé s'il existe une définition commune. L'OCDE est en train de réévaluer sa stratégie pour l'emploi, vieille de dix ans, qui englobe également l'économie informelle. Il espère que le BIT y apportera sa contribution.
75. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud a reconnu l'importance des problèmes conceptuels et pratiques évoqués dans le document d'orientation. Il a demandé que des délais précis soient fixés pour l'évaluation des progrès réalisés en matière de mise en œuvre. Il a insisté sur un certain nombre de questions, comme les coûts sociaux et à long terme de l'emploi des jeunes; le respect des principes et droits fondamentaux au travail; la nécessité de mettre fin aux inégalités et à la discrimination sur le marché de l'emploi; et l'accès des chefs d'entreprise à des ressources financières pour qu'ils puissent créer des entreprises viables. Il s'est félicité des efforts déployés pour établir une liste de contrôle des principaux domaines d'action.
76. Le représentant du gouvernement de l'Éthiopie a remercié M. Salazar-Xirinachs pour le document d'orientation. Il a fait sienne la priorité donnée à l'emploi des jeunes et aux besoins particuliers de l'Afrique et a insisté sur le besoin de ressources, étant donné l'ampleur des problèmes à résoudre. Selon lui, le BIT pourrait tirer profit des travaux de la Commission pour l'Afrique, qui a élaboré des stratégies de lutte contre le chômage et la pauvreté.

- 77.** Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni a félicité le Bureau des efforts qu'il a déployés pour faire du travail décent un objectif mondial. Il a pris note du cadre opérationnel, de la liste de contrôle détaillée, un outil facile à utiliser qui définit bien l'approche de l'OIT, et de la nécessité d'avoir des orientations stratégiques pour repositionner le travail que fait l'Organisation dans le cadre des programmes par pays pour un travail décent, de manière à tenir compte des réformes du système des Nations Unies. Il a demandé que les liens entre la commission et la Commission de la coopération technique soient renforcés. Il a approuvé l'idée de se concentrer sur un petit nombre de pays pour la mise en œuvre et a demandé que les progrès réalisés soient bien suivis. Il espère que les orientations plus larges définies dans le document seront communiquées à l'ensemble du système des Nations Unies et à la communauté internationale, ainsi qu'à la prochaine réunion de l'ECOSOC.
- 78.** La représentante du gouvernement du Mexique a félicité le Bureau pour son document. Elle est convenue que la liste des principaux domaines d'action permettra aux pays de définir leurs priorités et de les adapter à leur propre contexte. Cette liste pourrait être affinée encore et inclure la décentralisation et la transparence des réformes, la responsabilité sociale sur le marché du travail, les agences de recrutement et les organisations d'employeurs et de travailleurs.
- 79.** Le représentant du gouvernement du Cameroun a signalé que son pays a révisé sa stratégie de l'emploi après un forum sur l'emploi qui s'est tenu en novembre. Il a souligné l'importance du rôle que jouent les agences de l'emploi publiques et privées et de l'aide que fournit le BIT pour renforcer leurs structures, aujourd'hui trop faibles. Il a également souligné l'importance de l'information sur le marché de l'emploi et la nécessité pour l'OIT et la Banque mondiale de collaborer avec la Fondation africaine pour le renforcement des capacités (ACBF), qui est en train d'élaborer des indicateurs comparatifs du marché du travail pour le Cameroun, le Mali, le Nigéria, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie. L'orateur a déclaré espérer que ce projet pourra aussi être mis en œuvre en Afrique subsaharienne.
- 80.** La représentante du gouvernement du Nigéria a félicité le Bureau pour son document. Elle s'est félicitée du travail sur les dimensions sociales de la mondialisation accompli par l'OIT. Selon elle, le BIT devrait renforcer les capacités des partenaires sociaux au niveau national pour les associer davantage aux débats de politique économique et sociale. Elle a approuvé les groupes choisis comme cibles et les quatre domaines d'action prioritaires, notamment les besoins particuliers de l'Afrique.
- 81.** La représentante du gouvernement du Kenya a souligné que l'emploi est un défi redoutable. La plupart des planificateurs ne sont pas prêts à accepter un changement de paradigme et à considérer l'emploi comme un facteur productif essentiel, et non comme une simple retombée de la croissance. Aussi est-il nécessaire que l'OIT aide ses mandants et les ministères de la planification et des finances. Il faudra aider les mandants à traiter la question de l'économie informelle, et utiliser pour cela le renforcement des capacités et la sensibilisation. L'oratrice a souligné l'importance des valeurs présentées au paragraphe 28, comme moyen de développer le travail décent dans l'économie informelle. Il est nécessaire d'améliorer les systèmes d'information sur le marché du travail, ainsi que la recherche et l'évaluation, afin de renforcer le processus d'élaboration des politiques.
- 82.** La représentante du gouvernement du Pérou a félicité le Bureau pour le document et la présentation qui en a été faite. Elle a souligné que l'emploi est devenu une préoccupation centrale en Amérique latine et a énuméré les nombreuses initiatives qui ont été prises au niveau régional. Elle a espéré que la question du travail décent comme objectif mondial sera discutée de manière plus approfondie lors de la Réunion régionale des Amériques, en mai 2006. Le cadre méthodologique proposé par le Bureau pour intégrer l'Agenda global

pour l'emploi dans les programmes par pays pour un travail décent est d'une grande importance pour la délégation péruvienne.

- 83.** Le représentant du gouvernement des Etats-Unis s'est dit satisfait du document du Bureau. Il a appuyé les recommandations des vice-présidents employeur et travailleur demandant que les discussions de la commission débouchent sur des décisions, pas nécessairement sous la forme d'un point appelant une décision, et que l'application de ces décisions fassent l'objet de rapports et d'une discussion ultérieure au sein de la commission.
- 84.** Le représentant du gouvernement de Trinité-et-Tobago a suggéré que la liste des principaux domaines d'action soit étendue dans le cadre d'un dialogue entre les partenaires sociaux. L'égalité entre les sexes et l'égalité des chances devraient être incluses dans les politiques sociales, et la reconversion dans la section concernant les compétences. L'orateur a insisté sur la nécessité de diffuser les études de cas et les meilleures pratiques.
- 85.** Le représentant du gouvernement du Mozambique a souligné que son pays accorde un rang de priorité élevé à l'emploi et qu'avec l'aide du BIT il a adopté, la semaine précédente, une stratégie de l'emploi et de la formation professionnelle. Toutefois, la pauvreté et le SIDA ne permettent pas d'appliquer pleinement le concept de travail décent.
- 86.** Répondant aux différents intervenants, M. Salazar-Xirinachs s'est dit très satisfait de l'accueil qui a été fait au document d'orientation par la commission. Il a noté qu'il y a eu un consensus assez large sur l'utilité des orientations données pour la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi et du volet «emploi» des programmes par pays pour un travail décent. Il s'est félicité du consensus très large autour des mesures pratiques qui ont été prises pour accroître la valeur opérationnelle du cadre de l'Agenda global pour l'emploi, des orientations stratégiques et des priorités recensées. Il est convenu que la liste de contrôle n'a pas d'autre but que de donner des orientations, et qu'elle n'a rien d'exhaustif. Elle est conforme aux priorités définies à Ouagadougou. L'un des objectifs du document d'orientation est de combler l'écart entre les attentes de la commission et la mise en œuvre par le BIT. Le travail qui sera fait sur le chômage des jeunes et sur l'économie informelle tiendra compte des travaux de la CIT sur ces questions. Il n'y a pas eu de divergences de vues sur les autres orientations stratégiques, ni sur la priorité accordée à la gestion du savoir et à la recherche. La commission s'est également félicitée des efforts déployés par le BIT pour renforcer la coopération avec d'autres secteurs du Bureau, avec les services extérieurs et avec les mandants.
- 87.** L'orateur a fait remarquer que la communauté internationale pour le développement ne reconnaît que depuis peu l'importance de l'emploi en tant qu'instrument de lutte contre la pauvreté. Le rôle et les responsabilités de l'Etat sont souvent évoqués dans le document. Après avoir cité quelques exemples, l'orateur a assuré la commission que la dimension internationale est bien prise en compte dans les travaux du secteur. En ce qui concerne le concept de croissance de bonne qualité, il a expliqué qu'il renvoie à l'intensité en emplois de la croissance et à la croissance intégrée dans les autres composantes, à savoir la répartition, l'équité, l'insertion sociale et l'autonomisation. La demande globale est une autre source de croissance économique. Il s'est dit d'accord sur la nécessité de mener également des travaux aux niveaux sous-régional et régional et de tirer des enseignements aussi bien des succès que des échecs. Les points focaux régionaux ont été créés pour améliorer la coordination entre les services extérieurs et le siège. Le travail du secteur s'organise en fonction d'une matrice qui relie les résultats aux besoins régionaux et nationaux, en utilisant largement les points focaux régionaux.

- 88.** L'Agenda global pour l'emploi présente des similitudes avec la Stratégie de Lisbonne. D'ailleurs, un autre document présenté à la commission⁴ propose d'utiliser des orientations similaires pour l'évaluation. Il est important de renforcer les partenariats avec les PIEM pour soutenir les efforts de mobilisation des ressources et pour consolider la base de compétences. A propos de l'absence de délais précis, il a répondu que c'est plutôt pour les plans de travail qu'il faut les fixer. S'agissant des ressources du budget ordinaire, il a précisé que l'enveloppe pour la période biennale actuelle a déjà été fixée et que la seule façon d'obtenir des fonds supplémentaires est de mobiliser des ressources externes. Il a insisté sur la collaboration très étroite qui existe entre l'OIT et l'Union africaine. Pour ce qui est de la proposition d'inclure les normes internationales du travail dans la liste de contrôle, l'exercice du même genre qui est prévu pour les autres domaines d'action de l'Agenda global pour l'emploi lui paraît mieux indiqué pour cela.
- 89.** En ce qui concerne le futur programme de travail de la commission, l'orateur s'est félicité des commentaires positifs formulés au sujet des trois séries de questions qui sont proposées pour examen. Il n'est pas nécessaire d'en faire des questions permanentes pour chaque session, sauf avis contraire de la commission. Le Bureau fournira tout l'appui nécessaire à cet égard à la commission, et s'efforcera d'améliorer le flux d'informations. L'orateur a pris note de la quatrième solution proposée par les travailleurs, à savoir une vue d'ensemble de la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi.
- 90.** En réponse à une question posée par la vice-présidente employeuse, M. Diop a indiqué que le Directeur général avait demandé aux autres secteurs d'établir des listes de contrôle comprenant les outils disponibles dans d'autres domaines. Soulignant l'importance que revêt la protection sociale pour l'économie informelle et son utilité pour la productivité, il a insisté sur son lien étroit avec l'emploi. Il s'est dit prêt à établir un document sur ce sujet si la commission le souhaite.
- 91.** Le vice-président travailleur a félicité M. Salazar-Xirinachs pour son excellente réponse aux différentes préoccupations de la commission. Il a été frappé par la remarque du GRULAC concernant la nécessité de prévoir, pour chacun des trois points, une dimension aussi bien nationale qu'internationale, proposition qui paraît très constructive. Il a souscrit à l'idée d'étendre la liste à tous les secteurs, notant que cela permettrait de fournir aux mandants une «boîte à outils pour le développement» plus complète.
- 92.** La vice-présidente employeuse a félicité M. Salazar-Xirinachs pour son excellent travail. Cela permet d'espérer l'établissement d'une meilleure relation entre les travaux du secteur et ceux de la commission. Il ne lui paraît pas judicieux d'ajouter une dimension internationale à chaque point de l'ordre du jour, car ce qui fait la force de ce document c'est justement qu'il s'en tient à son mandat propre et, pour l'essentiel, au niveau national. Etant donné les contraintes budgétaires, une très grande rigueur doit présider au choix des priorités.
- 93.** *La commission a pris note du document du Bureau.*

⁴ Document GB.295/ESP/1/3.

b) Mise en œuvre**c) Modalités suggérées pour l'évaluation de l'Agenda global pour l'emploi dans le contexte des programmes de promotion du travail décent par pays**

94. Un représentant du Directeur général, M. Amjad (directeur de la planification des politiques, Secteur de l'emploi), a présenté simultanément les deux documents du Bureau⁵.
95. L'intervenant a souligné que le site Internet de l'Agenda global pour l'emploi donne des informations sur chacun des dix éléments clés de l'agenda. Tous ont été examinés, ce qui a donné lieu à une discussion rigoureuse et systématique des aspects essentiels des politiques de l'emploi, dans des conditions économiques et à des stades de développement différents. Des points importants pour les futurs travaux ont été déterminés, et les discussions à la commission ont permis d'orienter le Bureau pour ses prochaines activités. C'est en l'appliquant aux situations du monde réel que l'on pourra évaluer vraiment l'Agenda global pour l'emploi. Le défi est triple: 1) communiquer des informations sur la perspective mondiale, régionale et nationale de l'agenda; 2) examiner le large éventail de programmes bénéficiant de l'aide du BIT qui doivent être alignés sur l'agenda; 3) élaborer des instruments d'action pour rendre l'agenda opérationnel. Le document d'orientation répond à ce besoin et permet de passer à l'étape suivante de la mise en œuvre par le biais des programmes de promotion du travail décent par pays.
96. Les rapports présentés jusqu'ici portaient principalement sur les expériences nationales d'application de l'agenda, et sur l'appui du BIT à cet égard. A la demande de la commission, des représentants tripartites de l'Argentine, du Ghana et des Philippines ont présenté, aux sessions de mars et de novembre 2005, des propositions visant à placer l'emploi au centre de la définition des politiques.
97. Le rapport à l'examen sur la mise en œuvre de l'agenda mentionne en particulier l'aide de l'OIT à la Chine et au Pakistan. Le cadre de l'Agenda global pour l'emploi a été utilisé pour formuler des politiques de l'emploi qui soient durables. L'intervenant a ensuite fourni des détails sur la façon dont le Bureau contribue à la mise en œuvre des éléments clés de l'agenda, et sur l'action qui a donné effet aux discussions sur les éléments clés.
98. Se référant au document d'évaluation, l'intervenant a souligné les trois possibilités qui sont suggérées: 1) la poursuite des exposés des pays; 2) l'évaluation par des délégations tripartites de l'aide du BIT; et 3) la discussion de l'évaluation des deux programmes de promotion du travail décent par pays que l'Unité d'évaluation du Bureau effectuera à chaque période biennale, pour examiner la composante emploi et déterminer dans quelle mesure l'agenda a été utile aux programmes de promotion du travail décent par pays. Enfin, l'intervenant a demandé à la commission des orientations sur la conception des futurs rapports de mise en œuvre et sur les modalités d'évaluation.
99. Le vice-président travailleur a indiqué que le document d'évaluation complète très bien le document d'orientation car il contribuera à évaluer la mise en œuvre de l'agenda. Les exposés des pays sont précieux parce qu'ils présentent des résultats quantifiables, lesquels pourraient être résumés dans un rapport de synthèse. L'intervenant a approuvé les cinq propositions qui figurent au paragraphe 8. Particulièrement intéressante est la proposition

⁵ Documents GB.295/ESP/1/2 et GB.295/ESP/1/3.

d'un examen tripartite de l'impact sur l'emploi de la coopération technique du BIT. L'intervenant a souligné que les expériences des pays, positives ou non, devraient être présentées, et les dimensions mondiales et nationales prises en compte. L'Unité d'évaluation enrichira le travail de la commission en analysant les coûts et avantages des programmes de l'OIT. L'intervenant a fait observer que l'on propose de choisir quatre pays au cours du prochain exercice biennal, à savoir deux au moyen de la procédure suggérée, et deux à la suite des activités de l'Unité d'évaluation. L'intervenant a demandé au Bureau de déterminer la possibilité d'effectuer un examen de pays dans le cadre de la nouvelle procédure pour la session de novembre 2006 de la commission. L'idéal serait qu'à une de ses sessions la commission puisse examiner un rapport de l'Unité d'évaluation, et qu'à une autre session elle ait recours à la procédure présentée au paragraphe 8, ce qui lui permettrait d'examiner la mise en œuvre de l'agenda sous plusieurs angles. À une de ses sessions annuelles, la commission s'intéresserait en particulier aux expériences de deux pays, et à l'autre elle pourrait considérer alors l'actualisation de l'ensemble de l'agenda. L'intervenant a aussi approuvé la proposition visant à évaluer des instruments spécifiques. Il a fait bon accueil à l'outil d'évaluation de l'impact et aux propositions (paragr. 19) sur l'utilisation d'une liste des principaux domaines d'action pour déterminer des indicateurs qualitatifs et quantitatifs qui serviront à mesurer les progrès. Le Bureau devrait envisager d'élaborer des instruments pour évaluer l'efficacité de l'agenda à l'échelle mondiale.

- 100.** La vice-présidente employeuse a demandé des éclaircissements au vice-président travailleur sur ce qu'il entend par évaluation à l'échelle mondiale de l'agenda. L'intervenante a fait bon accueil à l'idée d'évaluer deux pays et deux instruments, et appuyé la proposition du vice-président travailleur, lequel a suggéré qu'un rapport du BIT soit présenté en novembre. Elle a estimé que ce rapport sera un outil de gestion utile. À ses yeux, le document sur les modalités suggérées pour l'évaluation de l'agenda constitue un bon cadre pratique. Il faut réfléchir davantage à la méthodologie présentée au paragraphe 8 pour éviter les chevauchements, les confusions ou les coûts élevés. Se référant au document d'orientation («tirer des enseignements des projets», paragr. 59), l'intervenante a exprimé l'espoir que la commission créera un climat constructif pour pouvoir examiner les expériences qui ont abouti ou celles qui ont échoué. Elle a suggéré d'en présenter certaines dans des documents d'information. Par ailleurs, les documents présentés à la commission n'ont pas tous la même valeur. Par exemple, celui sur le développement durable n'est pas satisfaisant. Enfin, elle s'est félicitée de la Conférence du Comité des donateurs pour le développement de l'entreprise qui s'est tenue au Caire et qui a fixé aux donateurs des priorités pour les liens à établir avec le secteur privé.
- 101.** Le vice-président travailleur a précisé ce qu'il entend par l'évaluation à l'échelle mondiale de l'agenda et s'est référé à la partie IV de l'agenda⁶ qui porte sur la nécessité de créer des alliances pour améliorer la coordination des politiques. L'OIT devrait chercher à cette fin un terrain commun avec d'autres institutions en ce qui concerne l'Agenda du travail décent et pourrait jouer un rôle de coordination en vue d'une réunion interinstitutions sur les questions liées à l'emploi, ou prévoir une série de réunions avec une ou plusieurs institutions.
- 102.** M. Oshiomhole (membre travailleur) s'est interrogé sur la contribution du BIT à la conférence du Caire. Il a fait observer que la Banque mondiale estime que le manque de flexibilité du marché du travail entrave la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises. Le groupe des travailleurs, à la session de mars 2004, a présenté des arguments qui vont à l'encontre de ce point de vue. L'intervenant a exprimé l'espoir que le BIT s'est servi de ces arguments pour réfuter la Banque mondiale sur ce sujet, mais il craint que

⁶ Document GB.286/ESP/1(Rev.).

celle-ci n'utilise le BIT pour légitimer sa position sur la flexibilité du marché du travail. A propos du suivi du Sommet extraordinaire de l'Union africaine, l'intervenant a noté que plusieurs pays ont manifesté leur intention de donner la priorité à l'emploi. Cela étant, le BIT doit dépasser la rhétorique pour s'assurer que des progrès ont été réellement accomplis; il a besoin d'une stratégie pour institutionnaliser les liens entre croissance, emploi et réduction de la pauvreté.

- 103.** M^{me} Burrow (membre travailleuse) a manifesté sa préoccupation à propos du forum de la Chine sur l'emploi. Il est important d'agir avec la Chine mais le BIT devrait demander de meilleures conditions de travail dans ce pays. L'intervenante a donné de nombreux exemples de mauvaises conditions de travail et de problèmes en matière de sécurité et de santé au travail, et évoqué l'absence de liberté d'association pour les travailleurs en Chine. Elle a demandé au Bureau de répondre aux questions suivantes: i) au-delà du forum, le Bureau agit-il en étroite collaboration avec les mandants chinois? ii) quel cadre d'orientation le BIT fournit-il? iii) ACTRAV et ACT/EMP participent-ils à ce processus? iv) quel rôle le BIT pourrait-il jouer en Chine pour promouvoir les normes fondamentales du travail? Les sociétés mères des multinationales peuvent-elles promouvoir de meilleures conditions de travail, directement et par le biais de la chaîne de l'offre?
- 104.** M. Ahmed (membre travailleur) a exprimé sa gratitude pour l'aide apportée par le BIT après le tremblement de terre qui a frappé le Pakistan. Il a fait bon accueil à l'initiative «argent contre travail» et au projet pilote «*Rapid Income Support through Employment*» (Aide rapide en matière de revenu grâce à l'emploi) que le BIT a mis en œuvre. Il a demandé une aide supplémentaire pour rétablir les moyens de subsistance dans les régions qui ont été touchées.
- 105.** Le représentant du gouvernement de la France, s'exprimant au nom du Groupe des pays industriels à économie de marché, a constaté que le document d'évaluation répond à la demande qui a été faite, à la 294^e session du Conseil d'administration, de mieux comprendre comment les pays prennent en compte l'Agenda global pour l'emploi, et d'en évaluer l'impact à l'échelle nationale. Le groupe des PIEM continue d'être favorable aux exposés des pays et approuve les suggestions formulées au paragraphe 8, à l'exception de celles qui figurent à l'alinéa iii). L'intervenant a estimé qu'il est plus utile de donner aux partenaires sociaux la possibilité de tirer les leçons des évaluations faites par des experts. Il a approuvé la suggestion visant à évaluer, à chaque exercice biennal, l'application d'un ou deux instruments importants (paragr. 13), ce qui pourrait contribuer à l'élaboration des futures activités normatives. Le groupe des PIEM a jugé intéressantes les suggestions qui figurent aux paragraphes 17, 18 et 19, et qui visent à effectuer des études comparatives fondées sur des évaluations à intervalles réguliers, à partir de critères préétablis. Enfin, il a demandé des informations sur les liens qui existent entre la proposition contenue dans le document GB.295/ESP/1/3 et le cadre d'évaluation stratégique adopté en 2004.
- 106.** Le représentant du gouvernement de la Chine a fait observer que l'emploi pose des problèmes extrêmement graves dans son pays et que des mesures sont prises en vue d'un travail décent pour tous. La taille de la population et l'impact de la mondialisation font que parvenir à une croissance économique harmonieuse et durable constitue un défi considérable. Le gouvernement, avec l'aide du BIT et à la suite d'une participation tripartite, a adopté un plan qui vise à améliorer les services de l'emploi, à renforcer la formation et à garantir une protection sociale pour tous.
- 107.** Notant l'absence d'une méthodologie d'évaluation bien établie, la représentante du gouvernement de Cuba a suggéré de recourir à d'autres sources d'information. Les rapports présentés par les Etats Membres sur l'application des normes, ainsi que les recherches effectuées au niveau d'un pays, constituent l'une de ces sources. L'intervenante a exprimé l'espoir que les propositions formulées dans le document d'évaluation ne

déboucheront pas sur l'élaboration de procédures compliquées. Elle a jugé essentielle l'intervention de l'Unité d'évaluation du Bureau pour fixer des délais et des méthodologies d'évaluation, mais en évitant d'extrapoler des instruments utilisés dans les économies développées, instruments qui pourraient ne pas convenir dans des conditions moins favorables.

- 108.** Le représentant du gouvernement de la République de Corée a suggéré d'inclure un spécialiste du BIT dans l'équipe tripartite d'évaluation qui est proposé au paragraphe 8 iii). Son savoir-faire garantira la cohérence des activités d'évaluation.
- 109.** Le représentant du gouvernement du Pakistan a énuméré les difficultés qui découlent de la catastrophe naturelle qui a touché son pays, et souligné l'importance essentielle de la mise en valeur des ressources humaines et de la création d'emplois. Il a indiqué que son gouvernement s'efforce de faire de cette tragédie une opportunité, et demandé au BIT de continuer de fournir une assistance aux victimes.
- 110.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud a suggéré qu'au lieu d'élaborer de nouvelles initiatives on s'efforce de déterminer pourquoi certaines des stratégies en place ne fonctionnent pas. Il a souligné la nécessité d'évaluer l'état de la mise en œuvre du plan d'action de l'Union africaine en matière d'emploi et demandé au Bureau de travailler étroitement avec l'Union africaine à cet égard. De plus, une stratégie de communication doit être élaborée pour faire connaître les résultats de la mise en œuvre de la Déclaration de Ouagadougou. Revenant au document d'évaluation, l'intervenant a fait observer que les efforts déployés pour créer des emplois n'ont pas été pleinement évalués, faute de disposer de modalités normalisées pour la présentation d'informations tant quantitatives que qualitatives. Toutefois, pour pouvoir communiquer des informations, il faut renforcer les capacités des pays intéressés à tous les stades de la collecte de ces informations. Le document du Bureau n'en fait pas mention. Enfin, l'intervenant a approuvé l'ensemble du paragraphe 8.
- 111.** Un observateur de la Commission européenne (M. Delarue) a suggéré d'utiliser la méthode ouverte de coordination de l'Union européenne pour évaluer l'Agenda global pour l'emploi. La Commission européenne, qui a déjà collaboré avec le BIT dans de nombreux domaines, envisagerait le cas échéant de poursuivre la collaboration à ce sujet.
- 112.** Dans sa réponse à propos du débat, M. Amjad a noté que la commission a fait bon accueil au document d'évaluation. Les présentations par les pays de données quantifiables qui illustrent plus clairement le rôle de l'Agenda global pour l'emploi devraient se poursuivre. Toutefois, le paragraphe 8 iii), qui n'a pas réuni le consensus, devrait continuer d'être discuté. Une synthèse sur les trois rapports de pays qui ont été déjà présentés à la commission, ainsi qu'une liste des mesures et questions que la commission a identifiées, pourraient être préparées pour sa session de novembre 2006. La plupart des intervenants approuvent l'idée d'élaborer des instruments d'évaluation de l'impact de l'agenda, à condition que ces instruments prennent en compte la situation de chaque pays, et qu'un renforcement des capacités et des institutions accompagne ces activités. Des efforts ont été faits pour veiller à la complémentarité, d'une part, des évaluations qui sont suggérées dans le document GB.295/ESP/1/3 et, d'autre part, de l'action de l'Unité d'évaluation du Bureau. Cela débouchera sur la présentation par l'unité de deux évaluations de programmes de promotion du travail décent par pays, et sur deux exposés de pays, qui se fonderont sur l'Agenda global pour l'emploi, au cours du prochain exercice biennal. Une action plus coordonnée pourrait être entreprise pendant les prochains cycles du programme et du budget. Il a aussi été convenu que les instruments et outils d'action que le Bureau élaborera devraient être évalués. A cet égard, les expériences tant positives que négatives devraient servir à renforcer les services consultatifs et à actualiser les activités qui en découlent. Il faudrait réfléchir à la façon de faire connaître ces expériences.

- 113.** Revenant au rapport sur la mise en œuvre, M. Amjad a souligné fermement que toutes les activités entreprises par le Bureau dans l'ensemble des pays, et avec l'ensemble des partenaires, doivent être imprégnées des valeurs et des priorités de l'Organisation. Toutes les activités du Bureau doivent mettre l'accent sur la quantité et, ce qui est plus important, sur la qualité des emplois créés. A propos des droits des travailleurs, les conditions de travail et la protection sociale font partie intégrante de l'approche du Secteur de l'emploi en matière de création d'emplois. Cela a été pris en compte, en particulier, dans l'action menée par le BIT à propos de la loi nationale sur la promotion de l'emploi en Chine. Ont été examinées à cette occasion, avec la participation d'ACT/EMP et ACTRAV, la législation du travail et les mesures du marché du travail prises pour surmonter les défis, d'ordre quantitatif et qualitatif, en matière d'emplois auxquels le pays est confronté. De plus, l'ensemble du Bureau s'est efforcé de contribuer à la mise en œuvre du plan d'action de l'Union africaine. Toutefois, cette action dépend énormément des progrès accomplis dans la mise en œuvre à l'échelle nationale du plan d'action et des décisions que les responsables économiques prennent pour mettre le travail décent au centre de leur action. L'intervenant a convenu qu'il est nécessaire de se demander pourquoi certaines des politiques en place n'ont pas les résultats escomptés et de chercher à renforcer celles qui réussissent.
- 114.** M. Salazar a souligné l'importance que le Bureau attache au plan d'action de l'Union africaine, à ses trois niveaux de mise en œuvre, et aux efforts qui sont déployés maintenant pour déterminer la meilleure façon de fournir une aide pratique aux mandants et pour identifier des pays cibles.
- 115.** La vice-présidente employeuse s'est demandé si les efforts qui ont été faits pour évaluer la perspective macroéconomique de l'Agenda global pour l'emploi, dans le sens où le vice-président travailleur l'entend, ne feront pas double emploi avec l'action menée dans le cadre de l'initiative de cohérence des politiques. L'intervenante a souligné que de nombreux sujets ont fait l'objet d'un consensus et que les employeurs sont très satisfaits du travail accompli tant par le Secteur de l'emploi que par la commission.
- 116.** Rappelant les réserves que le groupe des PIEM a formulées à propos d'un examen qui serait effectué par des délégations tripartites, le vice-président travailleur a suggéré d'approuver les propositions du représentant du gouvernement de la République de Corée. Si ces propositions ne sont pas approuvées, l'intervenant suggère d'organiser une réunion du bureau de la commission avec les coordonnateurs régionaux pour surmonter les désaccords qui existent à propos du paragraphe 8 iii) du document d'évaluation.
- 117.** Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a indiqué que son gouvernement n'est pas disposé à appuyer la proposition relative à une mission d'évaluation tripartite. Toute proposition dans ce sens devra être soumise pour décision à la commission, mais il n'y a guère de chance que son gouvernement l'approuve.
- 118.** La présidente a suggéré de poursuivre l'examen pour décision de cette question avec le bureau de la commission et les coordonnateurs régionaux, et indiqué que l'objection des Etats-Unis sera consignée dans le compte rendu.
- 119.** Le vice-président travailleur a félicité les participants pour le degré de consensus, d'attention et d'engagement que la commission a atteint. Se référant aux préoccupations que les employeurs ont exprimées sur l'attention que l'OIT accorde aux questions de politique économique et sur ses capacités dans ce domaine, il a cité la Déclaration de Philadelphie et rappelé la responsabilité qu'a l'OIT par rapport aux politiques économiques internationales en ce qui concerne le monde du travail. Le groupe des travailleurs espère un renforcement de l'action et de la capacité du BIT dans ce domaine.

120. *La commission a pris note du document du Bureau.*

121. La présidente a conclu le débat en soulignant tout l'intérêt que chacun a eu pour les discussions. Elle a demandé aux membres de réfléchir les prochains mois à la meilleure façon de contribuer aux futurs travaux de la commission. Elle a remercié les délégations pour leurs apports et leur coopération, et exprimé sa gratitude au secrétariat ainsi qu'aux interprètes et aux traducteurs.